

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 175

Artikel: Une science nouvelle pour un monde nouveau
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

résultats pratiques de telles recherches, mais estime qu'une analyse de la paix et des conflits, conduite scientifiquement pourrait être intéressante pour notre pays et sa défense. Il en profite cependant pour rappeler que l'institut envisagé ne saurait remplacer le centre d'études stratégiques réclamé par les militaires.

Quant au Conseil suisse de la science il reste fidèle à ses conclusions précédentes. Ecartant l'idée d'un institut consacré à l'analyse des relations internationales dans leur ensemble ou aux conditions de vie de l'homme dans la civilisation de l'Etat moderne, il préconise de centrer le travail de documentation, de recherche et d'enseignement sur l'étude des relations internationales du point de vue des conflits entre les Etats, et, contre l'avis de plusieurs experts, d'établir le siège du nouvel institut fédéral à Genève, sous forme d'une fondation de droit public, en liaison plus ou moins souple avec l'Institut des hautes études internationales. D'où le nom d'« Institut pour l'études des conflits et la protection de la paix », qu'il propose.

Confidentialisme et contestation

Malgré le caractère confidentiel de la procédure de consultation, malgré le petit nombre de personnalités invitées à donner leur avis, tant auprès des départements intéressés que de la commission d'experts du Conseil suisse de la science, les conclusions transmises au Conseil fédéral n'ont pas tardé à être connues d'un cercle plus large de personnes qui, à tort ou à raison, estiment avoir leur mot à dire en cette affaire.

Ainsi l'idée de créer en Suisse un institut de la paix a abouti à déclencher une mêlée générale entre toutes les parties intéressées, qu'elles aient été ou non associées aux travaux préliminaires officiels. Comment en est-on arrivé là ?

Trois sentiments paraissent avoir dominé la longue procédure de préconsultation, telle que nous l'avons appelée. De la part de l'administration

fédérale probablement, une certaine mauvaise volonté fondée sur le scepticisme et la force de l'habitude. De la part des experts, notamment de l'université, un manque évident d'imagination qui laisse mal augurer de la nécessaire coordination de la recherche et de l'enseignement universitaire, dont tout le monde parle, pour des raisons financières, mais qu'on a de la peine à accepter et à concevoir en réalité. De la part des autorités peut-être, et de beaucoup de personnes en géné-

ral, une prudente méfiance envers tout ce qui touche aux sciences sociales, sources de conflits politiques, et une préoccupation, avouée ou inconsciente, de maintenir une apparente cohérence idéologique, plutôt que de faire surgir les problèmes pour pouvoir travailler à leur solution. Enfin, chez presque tous, à des degrés divers, un manque total de conviction quant à la nécessité de créer en Suisse un institut voué à l'étude de la paix.

Une science nouvelle pour un monde nouveau

L'étude des conflits entre les Etats et dans la vie publique en général est en elle-même une science nouvelle, qui, en faisant appel à l'ensemble des sciences dites humaines, élargit et enrichit un champ d'études jusqu'ici insuffisamment exploré par l'histoire, la science politique ou la sociologie. Qu'il s'agisse par exemple du rôle du facteur démographique dans le phénomène de la guerre, de l'importance de l'enseignement dans la diffusion de la violence ou des mesures qui devraient être prises pour diminuer la tension croissante entre pays riches et pays pauvres, de telles recherches englobent à la fois ce que l'on appelle communément les relations internationales et les relations entre les individus ou les groupes d'individus. Leurs résultats appellent des solutions qui demandent à être traduites en plans concrets ou en actes. Fort bien, dira-t-on. Mais pourquoi, sinon par vain prestige, mettre sur pied en Suisse un tel centre de recherche, alors que des établissements semblables existent à l'étranger et poursuivent déjà des travaux intéressants ? Le critère national, qui existe aussi, peut aider à répondre à une telle objection. Non seulement la Suisse ne doit pas négliger les possibilités matérielles et scientifiques qu'elle peut offrir,

mais elle pourra, dans la conduite de ses affaires intérieures et extérieures, bénéficier des résultats obtenus par les recherches d'un institut de la paix, du moins si telle est la volonté politique de ceux qui gouvernent.

Ni recherches fondamentales, « révolutionnaires », ni recherches appliquées seulement, un institut de la paix, à condition que par avance sa mission ne soit pas confinée dans un secteur sans intérêt, ni sa liberté mise en péril par des structures trop rigides, pourrait apporter une contribution scientifique de valeur non seulement à l'ensemble des sciences humaines, mais à la décision politique en Suisse, tout en servant peut-être de banc d'essais de la coordination universitaire intercantonale ou des réformes à opérer dans l'enseignement supérieur. Et cette contribution, pour être modeste, ne manquera pas d'être utile au moment où il faut définir, par exemple, la position qu'un petit pays comme le nôtre doit prendre face à une conférence de sécurité européenne, la façon dont il doit venir en aide aux peuples du tiers monde ou les réformes à opérer dans nos institutions et nos coutumes pour répondre aux nouveaux défis de la société, aux agressions et aux difficultés que ces derniers suscitent.